



En effet, au vue de l'impossibilité d'acquérir une subvention de 2 milliards FCFA par mois, Camair-Co s'achemine vers un cessation pure et simple des activités.

Cela ne semble désormais être qu'une question de jours. Face au ralentissement de ses activités, rendues encore plus moribondes ces derniers jours par la crise du Coronavirus, qui porte en grand coup au secteur du transport aérien, Camair-Co, la compagnie aérienne publique camerounaise, va devoir provisoirement suspendre son exploitation.

En effet, dans une lettre adressée le 23 mars 2020 à Jean Ernest Ngallé Bibéhé, le PCA de Camair-Co et ministre des Transports, Louis Georges Njipendi Kouotou, le DG de Camair-Co, fait deux propositions : suspendre provisoirement l'exploitation de la compagnie et mettre en « chômage technique les personnels non essentiels », ou alors recevoir une « subvention d'équilibre mensuelle de 2 milliards de FCFA » pour maintenir Camair-Co en activité pendant toute la durée de la pandémie du Coronavirus.

Répondant à cette lettre le 25 mars 2020, Jean Ernest Ngallé Bibéhé écarte d'abord l'idée d'une subvention d'équilibre émise par le DG. « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une dotation de subvention d'équilibre mensuelle n'est pas envisageable, au regard des contraintes budgétaires de l'Etat », écrit le ministre des Transports. Et ce dernier de poursuivre : « s'agissant de la proposition relative à la suspension provisoire de l'exploitation, je vous

demande de bien vouloir me faire le point des personnels qui seraient concernés par la mesure de chômage technique, assorti des éclairages sur le sort de la traite salariale qui leur sera réservé. Vous voudrez également requérir l'avis de l'inspecteur du travail de ressort, des délégués du personnel et des organisations syndicales sur ladite mesure, conformément à la réglementation en vigueur ».

En clair, le PCA de Camair-Co souhaite que le DG s'entoure de toutes les précautions réglementaires avant de pouvoir mettre les personnels en chômage technique. Mais, en l'absence d'une subvention d'équilibre qui, selon le DG, serait seule capable de maintenir l'exploitation de la compagnie, l'on s'achemine inéluctablement vers une suspension provisoire des activités du transporteur aérien national.